

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 87

Etaient présents : 72

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Pascale ROCHAS, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Roland PEYRON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Yoann GRONCHI, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Marc HAMARD, Annie FEUILLAS, Fabienne JOLIVET, José FERNANDES, Juliette HAIM, Michel TREMORI, Thierry DESSALES, Rémy CLEMENT, Sébastien ROUSTAN, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Elisa PEYROU, Cédric CHAMPEAU, Monique VEYRIER, Christine VALLIER, Sylvie GARNERO, Quentin PELOUX, Caroline LAMY, Franck MILLET, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Odile PILOZ, Martine BERGER-SABATIER, Jean-Luc GREGOIRE, Roger VIARSAC, Olivier SALIN, Jennifer MOURRE, Amélie LEBRE, Claude CHAMBON, Isabelle GIRARD, Frédéric JULLIEN, Marie-Noëlle ARMAND, Emilien LIEVAUX, Pierre TOMCZAK, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Estelle LIELY, Géraldine NICOLAS, Michel VINCENT, Gérard CHAPPON, Hervé RASCLARD, Carol EICHENBERGER, Francis BOMPARD, David TRUPHEMUS

Etaient absents ou excusés : 17

Coralie BIOUSSE, Philippe CAHN, Didier GILLET, Didier GIREN, Gines ACHAT, Eric LYOBARD, André MATHIEU, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Brigitte DUC, Géraud BONTOUX, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Alan PUSTOCH, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT

Excusés ayant donné procuration : 15

Claudine GOURDON donne procuration à Roland PEYRON, Joachim DUSAUGEY donne procuration à Caroline LAMY, Christian IMBERT donne procuration à Odile TACUSSEL, Laurent DONZET donne procuration à Monique VEYRIER, Jean-Louis PASCAL donne procuration à Christine VALLIER, David MORIN donne procuration à Patricia GIELLY, Bruno JOVE donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE, Pascal LANTHEAUME donne procuration à Blandine ALVAREZ, Francis KORNPROBST donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Monique BOTTINI donne procuration à Odile PILOZ, Christian CARRERE donne procuration à Roger VIARSAC, Alain MONGE donne procuration à Gérard TRUPHEMUS, Jean-Louis NICOLAS donne procuration à Annie FEUILLAS, Sylvain AUREL donne procuration à Sébastien ROUSTAN, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL donne procuration à Stéphanie CORNUD

Rapporteur : Christian TEULADE

Agriculture**2026-189 Attribution d'une subvention d'investissement à la commune de Châteauneuf-de-Bordette pour l'acquisition d'un foncier agricole pour en pérenniser l'usage pastoral**

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale ;

Considérant que la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale participe à la mise en œuvre d'une politique foncière visant au maintien et à la valorisation des espaces agricoles de son territoire en participant à une meilleure connaissance de ces espaces et aux actions d'installation et de transmission sur son territoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Châteauneuf-de-Bordette en date du 29 avril 2026, votée à l'unanimité, répondant favorablement à la sollicitation de l'indivision Le Corfec d'acheter une propriété située au lieu-dit Golfe à Aubres, référencée au cadastre sous la parcelle 000 X 132.

Cette propriété a été estimée à 36 000 € par la SAFER ; elle est composée d'un foncier non bâti de 6,76 hectares (6 000 €) et d'un cabanon de 40 m² (30 000 €). Cette parcelle est déjà intégrée à l'Association foncière pastorale (AFP) de la Bordette et fait l'objet d'une convention de pâturage avec le GAEC de la Ferme des Perdignons.

Considérant la sollicitation de la commune de Châteauneuf-de-Bordette d'une participation financière de la CCBDP pour cette acquisition dans le cadre de la contrepartie nationale demandée dans la mesure 104 du FEADER « Protéger collectivement le foncier agricole » ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour :

- pérenniser l'usage agricole et pastoral des parcelles, déjà gérées par l'AFP présidée par le maire, et de répondre aux besoins de logement temporaire pour des saisonniers agricoles et des bergers,
- préserver l'accès public au sentier de randonnée traversant le site,
- participer au maintien de l'ouverture des milieux,
- renforcer la cohérence écologique avec les parcelles communales, intégrées à l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Perdignons et utilisées par un couple d'éleveurs ;

Considérant les engagements de la commune à :

- ne pas solliciter la CCBDP pour les travaux d'aménagement du cabanon (financés en partie via la mesure 207 du FEADER « Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral ») et à se substituer financièrement en cas de non-obtention d'un des soutiens sollicités en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel indiqué dans sa délibération du 29 avril 2026,
- maintenir la destination agricole et pastorale des lieux (cabanon et terres) ainsi que l'accès public au sentier,
- respecter les obligations réglementaires en matière d'urbanisme sur les usages possibles du cabanon ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans le cadre de la demande de financement d'une contrepartie nationale de la mesure 104 du FEADER « Protéger collectivement le foncier agricole » sollicitée par la commune auprès de la Région, visant à soutenir les projets structurants pour la préservation du foncier agricole.

Considérant que la CCBDP dispose d'une ligne financière de 14 000 € inscrite au BP 2026 (article 2118) pour réaliser des acquisitions foncières permettant de préserver du foncier agricole ;

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt pour le territoire, il est proposé d'apporter un soutien à la commune de Châteauneuf-de-Bordette en lui attribuant une subvention d'investissement de 12 000 € dans le cadre de cette opération permettant de participer à la préservation du foncier agricole et de maintenir l'activité pastorale sur le territoire de la CCBDP.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote

POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'investissement de 12 000 € à la commune de Châteauneuf-de-Bordette pour l'acquisition d'un cabanon et de 6 hectares de terrains agricoles pour pérenniser l'usage agricole et pastoral des terres ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 05/09/2026

Mise en ligne le : 06/09/2026

Ampliation à : Commune de Chateauneuf-de-Bordette